

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/127

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 2 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE SARRALBE – 2^{ème} TRANCHE 2024/2025

ADOPTION DES PROJETS DE TRAVAUX DE :

A) RECONSTRUCTION D'UN DALLAGE AVEC FONDATIONS PROFONDES ET REVÊTEMENT DE SOL DANS LA PARTIE SPORTIVE

B) RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE LA SALLE DE SPORT COMPRENANT UN NOUVEAU BARDAGE ET DES NOUVELLES MENUISERIES EXTÉRIEURES

M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire, fait l'exposé suivant à l'assemblée :

« La ville de SARRALBE souhaite poursuivre en 2024 son programme de travaux de rénovation énergétique du complexe sportif et culturel en engageant une seconde tranche de travaux, toujours avec pour objectif principal la réduction de 40 % de ses consommations énergétiques d'ici 2030 conformément au décret tertiaire ».

M. Romain Behr, ingénieur territorial, présente en détail les travaux envisagés en 2024 et 2025 s'établissent comme suit :

A) Démolition et reconstruction du dallage de la salle de sport collective suite aux affaissements dus à des fondations ancrées à une profondeur insuffisante.

- Le nouveau « dallage porté » sera construit sur des longrines qui reposeront sur des fondations spéciales de type micropieux (au nombre de 61 unités) forées à une profondeur supérieure à 13 mètres.

- L'isolation thermique sous le dallage sera renforcée par des panneaux en polystyrène expansé d'une épaisseur de 16 cm.

- Le décaissement de la plate-forme du dallage sera mis à profit pour poser des gaines aux quatre coins de la salle servant à alimenter les coffrets électriques lors de manifestations et spectacles.

- Un drainage périphérique sera réalisé pour assainir le bâtiment, complété par une réfection en enrobé de la cour arrière servant d'accès principal au chantier ainsi que de l'allée longeant la façade nord de la salle sportive.

- Un nouveau revêtement de sol coulé de type polyvalent et homologué au niveau de compétition nationale finalisera cette opération.

Le coût estimatif de cette opération à l'issue de la phase avant-projet définitif a été estimé par le groupement de maîtrise d'œuvre WMG/SETEC à 823 000,00 € H.T.

B) Rénovation de l'enveloppe extérieure de la salle de sport comprenant :

- le remplacement du bardage actuel en bardeaux tuiles par un nouveau bardage double peau renforcé par 2 couches croisées d'isolant thermique d'une épaisseur totale de 26cm



avec comme finition de parement, des panneaux composites de haute densité, type « TRESPA ».

- le remplacement des menuiseries par des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique et notamment l'occultation de la surface de baies vitrées côté nord, afin d'améliorer l'efficacité thermique et de réduire la surface des parois les plus déperditives sans détériorer pour autant le confort des usagers.

Le coût estimatif de cette opération à l'issue de la phase avant-projet définitif a été estimée par le maître d'œuvre WMG/SETEC à 361 500,00 € H.T.

Il est également proposé d'engager la rénovation de l'éclairage actuel énergivore par des lampes LED au niveau de la salle sportive avec un éclairage homologué de niveau « national » ainsi que dans l'ensemble du centre sportif et culturel, pour un coût estimatif de 80 000,00 € H.T.

Il est proposé d'échelonner cette dernière tranche de travaux sur une saison de championnat, à savoir du 1^{er} juin 2024 à juin 2025.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, au stade de l'avant-projet définitif s'élève ainsi à 1 264 500 € HT. »

M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire, ajoute qu'à ce stade de l'opération, le plan de financement proposé pour la 2^{ème} tranche de travaux s'établit de la façon suivante :

Dépenses prévisionnelles		Financement		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	%	Montant
Enveloppe salle sportive avec mise en œuvre bardage isolé et menuiseries extérieures	361.500 €	Fonds verts ETAT	20,00 %	273.028 €
Eclairage LED	80.000 €	FEDER (fonds européens)	40,00 %	546.056 €
Maîtrise d'œuvre	21.510 €	REGION GRAND EST	0,84 %	11.451 €
Mission SPS	2.102 €	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)	14,65 %	200.000 €
Mission Contrôle Technique	3.160 €			
Sous-total	468.272 €	Total des aides publiques de la 2 ^{ème} tranche de travaux	75,49 %	1.030.535 €
Reconstruction d'un dallage avec fondations et revêtement de sol sportif	823.000 €	Autofinancement de la collectivité	24,51 %	334.605 €
Maîtrise d'œuvre	54.318 €			
Etude de sol diagnostic	12.750 €			

Missions géotechnique G2PRO et G4	6.800 €			
Sous-total	896.868 €			
TOTAL HT	1.365.140 €	TOTAL	100,00 %	1.365.140 €
TOTAL TTC	1.638.168 €			

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Objet : Rénovation et amélioration thermique du Centre Sportif et Culturel

Dépenses prévisionnelles		Financement		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	%	Montant
1^{ère} tranche 2023 : Rénovation thermique				
<i>Locaux concernés : Danse, dojo, coursive des vestiaires, bureaux 1er étage, haut jour salle sport + toitures</i>				
Travaux 2023 : Lot 1 à 10	1 185 798,57 €	Fonds verts ETAT		
Avenants aux lots 1, 2, 3, 5 et 6 :	42 328,53 €	1 ^{ère} tranche		245 275,00 €
Maîtrise d'œuvre (avenants 1 et 2) :	86 237,00 €	2 ^{ème} tranche		273 028,00 €
Maîtrise d'œuvre (avenants 3) :	6 000,00 €	3 ^{ème} tranche		98 422,00 €
Mission SPS	2 266,00 €	Total	19,29%	616 725,00 €
Mission Contrôle Technique	3 160,00 €			
Test perméabilité à l'air avant travaux :	13 460,00 €	FEDER		
Mission de coordination SSI	1 200,00 €	(Partie sportive)	33,84%	1 082 236,00 €
Sous-total	1 340 450,10 €	2 705 590,10 € HT x 40 %		
2^{ème} tranche 2024 : Rénovation énergétique				
<i>Locaux concernés : salle sportive avec mise en œuvre bardage + menuiseries extérieures</i>		REGION GRAND EST		
Travaux 2024	361 500,00 €	Accordé		388 549,00 €
Eclairage LED	80 000,00 €	Demandé		11 451,00 €
Maîtrise d'œuvre	21 510,00 €	57 254 € HT x 20 %	12,51%	400 000,00 €
Mission SPS	2 102,00 €			

Mission Contrôle Technique	3 160,00 €	DEPARTEMENT de la Moselle		
Sous-total	468 272,00 €			
Tranche 2024 : partie salle sportive		Moselle Ambition	10%	319 770,00 €
Objet : reconstruction d'un dallage avec fondations et revêtement de sol sportif				
Travaux	823 000,00 €	CASC		
Maîtrise d'œuvre	54 318,00 €		Fonds de concours	4,41%
Etude de sol diagnostic	12 750,00 €			
Missions géotechnique G2PRO et G4	6 800,00 €	TOTAL des aides publiques	80%	2 559 595,00 €
Sous-total	896 868,00 €			
Total salle sportive 2024 :	1 365 140,00 €	CEE	1,41%	44 936,00 €
	1 638 168,00 € TTC			
3^{ème} tranche 2025 : Rénovation thermique				
<i>Locaux concernés : hall partie sportive et salle de spectacle, lots : étanchéité toiture terrasse et menuiserie extérieure</i>		TOTAL des aides	81,45%	2 604 531,00 €
Travaux	450 500,00 €	Autofinancement de la collectivité		
<i>Part Salle sportive</i>	<i>(128 000,00 €)</i>		18,55%	593 169,39 €
<i>Part salle culturelle</i>	<i>(322 500,00 €)</i>			
Maîtrise d'œuvre	22 588,29 €			
Mission SPS	692,00 €			
Mission Contrôle Technique	4 870,00 €			
Test d'étanchéité à l'air après travaux	13 460,00 €			
Sous-total	492 110,29 €			
<i>Sous-total partie sportive</i>	<i>2 833 590,10 €</i>			
<i>Sous-total Partie culturelle</i>	<i>364 110,29 €</i>			
TOTAL GENERAL	3 197 700,39 €		100%	3 197 700,39 €

M. le maire souligne que les travaux répondent à deux objectifs :

- la rénovation énergétique actuelle de l'équipement induira les économies des coûts de fonctionnement de demain,
- consommer moins d'énergie permet aussi aux générations futures de moins souffrir des conséquences à venir du réchauffement climatique.

M. le maire explique également qu'avec son adjoint chargé des sports, M. Arnaud Jechoux, ils ont veillé à garantir la continuité du championnat et des entraînements des clubs utilisant la salle sportive.

Ainsi, les compétitions pourront avoir lieu de septembre 2024 à juin 2025 dans l'équipement de la commune de Herbitzheim moyennant une participation financière de Sarralbe aux coûts de fonctionnement de la salle (éclairage, chauffage + 10 %)

Les entraînements en semaine pourront être pratiqués dans le gymnase Robert Doisneau à la suite de l'accord écrit de M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle.

Le conseil municipal,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
Sur avis de la commission des sports en date du 30 octobre 2023,

À l'unanimité des voix,

- décide de valider l'avant-projet définitif de la 2^{ème} tranche 2024/2025 de rénovation et d'amélioration thermique du Centre Sportif et Culturel, et son plan de financement prévisionnel,
- sollicite les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération auprès des différents co-financeurs (FEDER (Europe), Région Grand Est, Fonds Verts (État)),
- sollicite une aide du département de la Moselle à hauteur de 10 % du montant global du projet (1^{ère} tranche, 2^{ème} et 3^{ème} tranches) au titre du contrat Moselle Ambition,
- décide d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les documents et à prendre toutes les mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente délibération,
- autorise monsieur le maire à lancer la consultation d'entreprises,
- décide de retenir le nouveau plan de financement global de l'opération ci-avant,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus aux budgets primitifs principaux 2024 et 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 18 décembre 2023

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

